







Améliorer la gestion des flux migratoires (programme BMM) dans la Corne de l'Afrique

Contexte

Les pays de la Corne de l'Afrique sont les principaux lieux d'origine, de transit et de destination des réfugiés et des migrants de la région, des personnes qui ont quitté leur foyer pour différentes raisons. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime le nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile, de migrants et de déplacés internes à environ 15 millions, dont 5,7 millions sont des migrants (ONU, 2021). Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2021), 51 pour cent des migrants restent dans la région, tandis que 36 pour cent se rendent dans les États du Golfe en empruntant la route de l'est. D'autres utilisent la route du sud pour se rendre en Afrique du Sud ou la route du nord vers la région du Maghreb et l'Europe. Souvent par nécessité, ils sont nombreux à voyager illégalement, c'est-à-dire sans visa ou papiers en règle. Ils font souvent appel à des passeurs pour faciliter leur voyage, s'exposant à des risques importants. Leur vulnérabilité en fait des cibles faciles pour les réseaux criminels et les trafiguants qui

Better Migration Management Horn of Africa



exploitent les êtres humains à des fins lucratives. On estime que le secteur de la traite d'êtres humains se chiffre aux alentours de 150 milliards d'USD et qu'il

Implemented by











s'agit d'une des activités criminelles transfrontalières du XXIe siècle qui affiche la progression la plus rapide (*International Labour Organization*, 2018).

La migration est un phénomène mondial très ancien, mais le manque de politiques, de législations, d'infrastructures, de coopération régionale et transfrontalière et de connaissances sur les migrations continue à nuire aux efforts engagés par les pays partenaires pour gérer une migration sûre et légale, lutter contre le trafic et la traite et fournir l'appui et la protection dont les victimes de la traite et les migrants vulnérables ont besoin.

Approches et activités du BMM

Le programme a pour objectif de permettre aux autorités et aux institutions nationales de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières et de lutter efficacement contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants dans et depuis la région de la Corne de l'Afrique, en utilisant une approche basée sur les droits humains. Les activités portent sur trois domaines interconnectés : gouvernance de la migration, institutions efficaces pour lutter contre la traite et le trafic, et protection des migrants vulnérables. Sur la base des résultats de la phase I du programme, la deuxième phase vise à consolider une approche régionale holistique de la gestion des migrations et à garantir sa pérennité au-delà de la durée du programme.

Gouvernance de la migration

Le BMM contribue à la gouvernance régionale de la migration en coordination étroite avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine (UA). Il aide les gouvernements nationaux à élaborer et à améliorer les politiques nationales sur la migration et les cadres mis en place pour gérer la migration. Le programme continue à appuyer l'Institut kenyan des études sur la migration, créé à Nairobi en 2019 en tant que



centre régional d'excellence pour les études sur la migration, qui cible les fonctionnaires des services gouvernementaux travaillant sur la migration dans la région. Depuis mai 2019, deux cours ont été conçus et ont été achevés afin d'améliorer les capacités d'une cinquantaine d'étudiants/fonctionnaires d'Éthiopie, du Kenya, de la Somalie, du Soudan et de l'Ouganda en matière de gestion des migrations et des frontières.



Le programme favorise la coopération transfrontalière en développant des solutions, des structures et des procédures conjointes telles que l'introduction d'une migration du travail légale et protégée pour les Éthiopiens qui se rendent au Sud-Soudan, ainsi que des mesures conjointes pour lutter contre la traite des êtres humains à la frontière entre le Kenya et l'Ouganda. L'expérience ayant montré qu'il est indispensable de mettre en place des cadres transfrontaliers, le programme vise à développer un modèle d'accord bilatéral sur la main-d'œuvre, en coopération avec la Commission de l'Union africaine (UA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté estafricaine (CEA).

Le BMM renforce les gouvernements nationaux en aidant les organes interinstitutionnels à gérer les migrations au niveau national et local. Ces mécanismes de coordination nationaux prennent la forme de groupes de travail regroupant des représentants de tous les ministères concernés (Justice, Affaires intérieures, Santé, Éducation, Travail et Services sociaux, etc.), d'organisations de la société civile et de communautés locales. Les groupes de travail discutent de toutes les questions liées à la migration afin d'élaborer, d'évaluer et de coordonner des mesures appropriées au niveau national et sous-national. Les mécanismes de coordination nationaux améliorent la coopération entre les différents acteurs étatiques et non étatiques, une condition préalable indispensable pour réussir

à réformer les institutions de l'État de droit afin de leur permettre de lutter contre la traite des êtres humains, et pour créer des structures de protection et d'appui durables pour les migrants vulnérables et les victimes de la traite. Les mécanismes de coordination nationaux ont été créés ou réinstallés au cours de la phase I du projet dans tous les pays à l'exception de l'Ouganda où sa création sera finalisée lors de la phase II. Le programme aide ces mécanismes de coordination nationaux à élaborer des stratégies et des plans d'action, à recueillir des données pour analyser les tendances migratoires et les réponses requises et à identifier (et satisfaire) les besoins de formation.



De nombreux migrants sont souvent exploités comme dans le secteur du travail domestique. ©GIZ/Al-Rasheed

Le programme aide également les gouvernements à élaborer des législations et des politiques nationales sur la migration dans le respect des conventions internationales concernées. L'appui concerne notamment la législation sur la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, ainsi que la réglementation du secteur du recrutement à l'étranger, particulièrement en Éthiopie et en Ouganda. Cette réglementation a pour but d'empêcher les entreprises d'embaucher des personnes à l'étranger pour qu'elles occupent des emplois basés sur la précarité ou l'exploitation, particulièrement dans les États du Golfe. Selon l'Association ougandaise des agences de recrutement externe, 165 000 Ougandais travaillent au Moyen-Orient. Ils sont souvent recrutés en vertu de conditions contractuelles floues qui encouragent ensuite les trafiquants d'êtres humains à les exploiter et qui les obligent souvent à travailler contre leur volonté.

Institutions efficaces pour lutter contre la traite et le trafic

Le BMM améliore l'efficacité des institutions qui appliquent la législation et les politiques sur la migration. Le programme vise à améliorer la qualité de la coopération nationale et transfrontalière entre les responsables de l'application des lois, les autorités judiciaires et les autres acteurs étatiques et non étatiques, en coordination avec les initiatives régionales existantes et dans le respect des obligations et des normes internationales. Il s'agit notamment de développer et de mettre en œuvre des cursus pour les universités et autres établissements de formation à l'application des lois, de produire des supports de formation et de concevoir des formations pour les organes répressifs afin d'améliorer la qualité des enquêtes et des poursuites liées à la traite et au trafic d'êtres humains. Des procédures standard seront établies ou adaptées pour améliorer la coopération entre les services de police et de poursuites judiciaires.

Le programme renforce les capacités du personnel d'intervention de la Police, des organisations de la société civile, des autorités frontalières et des services de l'immigration afin qu'ils sachent identifier les victimes de la traite, du trafic ainsi que les migrants vulnérables et les transférer vers des services de protection et d'assistance adéquats. La coordination entre le personnel d'intervention et les prestataires de services étatiques et non étatiques (travailleurs sociaux, spécialistes de la protection de l'enfance, refuges pour femmes, etc.) est ainsi facilitée, ce qui garantit la sécurité des victimes dès les premiers stades de l'enquête et jusqu'à la fin du procès. Les autorités frontalières et les services de l'immigration sont formés à la gestion intégrée des frontières de manière à faciliter les migrations sûres et légales. Le BMM aide les organismes, les groupes et les initiatives chargés de la coordination transfrontalière entre les institutions étatiques et non étatiques à promouvoir une gestion humanitaire des migrations et à répondre aux défis auxquels ils sont confrontés dans leur région, par exemple, lorsque les frontières sont fermées laissant les migrants en détresse.

Le BMM aide également les Institutions Nationales des Droits de l'Homme et les autres organismes



Des formations améliorent la coopération entre les forces de l'ordre contre la traite des êtres humains. ©GIZ/Dennis Onen

de surveillance à remplir leur mission de contrôle, de signalement, de lutte et de suivi concernant les violations des droits humains et les autres types d'exploitation des victimes de la traite et des migrants vulnérables. Les membres des institutions de défense des droits humains bénéficient de formations sur les droits des migrants et sur les mécanismes de dépôt de plainte en cas de violation des droits humains, notamment pour les femmes, les garçons et les filles.



Les Organisations des Droits de l'Homme sont soutenues pour veiller à ce que les droits des migrants soient respectés. ©GIZ/Omar Saad

Régionale et basée sur les droits humains, l'approche du BMM a notamment appuyé la création d'une plateforme destinée aux Organisations Nationales de Droits de l'Homme et aux autres organismes gouvernementaux concernés basés dans la Corne de l'Afrique. Le programme favorise la coopération en matière de suivi, de rapport et de partage d'informations mais aussi l'élaboration de stratégies d'intervention en cas de violations transfrontalières des droits humains à l'encontre des migrants. Le dialogue régulier permet de mieux comprendre la nature des violations des droits humains subis par les migrants et améliorera la coopération en faveur de la mise en place d'interventions durables au niveau régional pour résoudre les questions de migration et de droits humains.

En outre, BMM a facilité la participation des institutions des droits de l'homme et des organisations de la société civile (OSCs) de la Corne de l'Afrique au Processus Consultatif Régional sur la migration de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), auquel elles ont été invitées pour la première fois en août 2021.

Protection

Le BMM améliore la protection et l'assistance apportées aux victimes de la traite et aux migrants vulnérables au niveau local, national et régional. Le programme continue à soutenir le Forum régional des organisations de la société civile pour promouvoir une migration sûre et équitable, qui regroupe une soixantaine d'organisations issues de pays partenaires. Au niveau national, l'appui apporté aux réseaux d'organisations de la société civile a pour but de renforcer la coopération entre elles ainsi que leur rôle au sein des mécanismes d'orientation et de conseil. Le programme appuie la création de réseaux d'acteurs étatiques et non étatiques, d'organes répressifs, de prestataires de services et d'organisations de la société civile qui seront chargés de la mise en œuvre de ces mécanismes d'orientation et de conseil permettant ainsi aux victimes de la traite et aux migrants vulnérables d'être dirigés vers des installations et des services de protection. Le BMM forme les acteurs concernés au conseil et à l'orientation des migrants et participe au développement et à la mise en œuvre de procédures standard. Il fournit aussi des équipements et améliore les capacités et les prestations de services telles que les soins médicaux et psychosociaux, la protection des enfants et la mise à disposition d'abris. Le programme appuie, en outre, l'introduction de mécanismes systématiques permettant aux organisations de la société civile et aux prestataires de services de fournir un retour d'information aux décideurs politiques régionaux et nationaux sur les lacunes les plus urgentes en matière de protection et d'assistance dans la région.

Au cours de la phase I, le programme a identifié et validé les services essentiels proposés aux victimes de la traite et aux migrants vulnérables par plus de 300 prestataires en Éthiopie, au Kenva, dans le Somaliland, au Soudan et à Djibouti. Durant la phase II, ces informations permettront de créer une plateforme en ligne, que les victimes de la traite, les migrants et les migrants potentiels pourront consulter afin de trouver les services appropriés. Le programme BMM favorise l'accès aux informations par le biais de différents canaux de communication. Le programme aide les communautés, les gouvernements et les parties prenantes nongouvernementales à élaborer des stratégies de communication étayées, capables de répondre aux besoins et aux aspirations des migrants et des migrants potentiels, et plus particulièrement des femmes, des jeunes et des filles.



Les mineurs risquent d'être victimes de la traite. Leur protection est particulièrement importante. ©GIZ/Dennis Onen



Le BMM appuie également les solutions durables destinées aux victimes de la traite et aux migrants vulnérables dans les pays d'accueil. Cette aide cible les migrants qui pourraient potentiellement se retrouver coincés dans des logements sûrs et autres abris, sans perspective de retour dans leur pays d'origine. Le programme incite les acteurs privés, publics et de la société civile concernés à participer à des dialogues multipartites au niveau communautaire dans le but d'identifier des moyens de subsistance. Cela englobe d'autres programmes d'appui aux moyens de subsistance financés par l'UE ou par des accords bilatéraux, ainsi que d'autres initiatives économiques.

Historique

En 2016, l'Union européenne et l'Allemagne ont créé le BMM pour répondre aux besoins identifiés par les États membres africains du processus de Khartoum. Le processus a pris la forme d'un dialogue régional de collaboration sur les migrations entre l'Union européenne, ses États membres et les pays d'origine, de transit et de destination dans la région de la Corne de l'Afrique, qui avait pour objectif initial de lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Les activités du BMM sont menées en coordination étroite avec l'UA et l'IGAD et dans le respect de cadres mondiaux et régionaux tels que les Objectifs de développement durable, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'UA et le Cadre de la politique migratoire

régionale de l'IGAD. Le BMM s'efforce également de collaborer étroitement avec des partenaires régionaux et nationaux pour faire le lien avec d'autres initiatives et projets financés par l'UE et par des accords bilatéraux.

Résultats (Avril 2016 – Septembre 2021)



18 408 représentants étatiques ont apporté leurs soutiens à l'amélioration de la gestion coordonnée des migrations et au renforcement des politiques migratoires nationales, de la législation et de la coopération transfrontalière.



391 mesures de renforcement des capacités pour 8 004 acteurs étatiques et non étatiques mises en œuvre dans le domaine des enquêtes et des poursuites relatives à la traite des êtres humains, de la gestion intégrée des frontières et de l'orientation des migrants vers les services.



5 141 représentants étatiques et non étatiques ont participé à des activités afin d'améliorer les services et l'accès à l'information pour les migrants vulnérables et les victimes de la traite.



Les activités de sensibilisation du public sur la traite des êtres humains et les droits des migrants ont permis de sensibiliser **52,8** millions de personnes potentiellement.



18 200 migrants vulnérables ont bénéficié d'une assistance incluant la fourniture d'un hébergement, de services de base, de conseils au profit et de soins médicaux. (seulement en phase I)

Publié par Deutsche Gesellschaft für

Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet

Better Migration Management Programme Rue de la Charité 33 / Liefdadigheidsstraat 33 1210 Bruxelles/Brussels

Belgique/België

Contact

Sabine Wenz, Directeur de programme

Email: sabine.wenz@giz.de
Phase II EUTF Site Internet
Phase I EUTF Site Internet
GIZ Site Internet

Concept/mise en page

GIZ/Ira Olaleye

Crédits photos

otos GIZ

Le programme est cofinancé par l'Union européenne et le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Son contenu relève de la seule responsabilité de GIZ et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Lieu et date de parution

Février 2022, Bruxelles